

Limited Warranty for Commercial Products

Congratulations on your purchase of an Epson® WorkForce® Enterprise multifunction printer (“**Product**”). To ensure your complete satisfaction, Epson is pleased to include the limited warranty described in this document.

This limited warranty covers parts only. Labor is not covered. Warranty service will be provided by your Epson-authorized dealer.

Please read these important legal terms and conditions, including an arbitration provision.

Terms and Conditions

A. What Is Covered: Epson America, Inc. (“**Epson**”) warrants to the first end-user customer that the Product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to Epson’s specifications and will be free from defects in workmanship and materials for 90 days from the date of original purchase (except the printhead, which is covered for three [3] years), or for 6,000,000 printed pages¹, whichever occurs first (“**Limited Warranty Period**”). A duplex print counts as two (2) printed pages.

Note: Epson does not cover on-site service under this limited warranty. Please contact your Epson-authorized dealer for on-site service.

1. **Warranty Service Support:** Should the covered Epson Product prove defective during the Limited Warranty Period, please contact your Epson-authorized dealer.
2. **Parts Replacement:** If service is required, upon receiving a valid warranty parts claim, Epson will ship replacement parts to your service-authorized dealer. Epson’s shipment of service parts does not guarantee that replacement is required. When service involves the exchange of parts, the items replaced become the property of Epson. Parts may be new or remanufactured to Epson standards. Consumables are not covered under this limited warranty. (See the Product’s *User’s Guide* for details.) Customer data and applications cannot be restored and should be backed up by the customer.

B. What This Limited Warranty Does Not Cover

1. Service when the Product is used outside the United States, Canada, or Puerto Rico.
2. Epson-provided on-site service.
3. Restoration of customer data.
4. Any damage from service performed by anyone other than an Epson-authorized servicer.
5. Damage caused by other than normal use. (Excessive, continuous, or industrial use is not considered normal use.)
6. Transfer of this limited warranty.
7. Any color change or fading of prints or reimbursement of materials or services required for reprinting.
8. Damage to the Product caused by parts or supplies not distributed by Epson.
9. Consumables, supplies, accessories, parts that are replaced periodically, and other expendable items identified as being replaceable by the user in the *User’s Guide*. Consumables are items that wear out under normal use and must be replaced by the end user as needed.
10. Damage to the unit caused by incorrectly loading ink into the Product or loading the incorrect color/black ink or ink type into the Product.
11. Any damage to the unit or other property caused by incorrectly handling the cartridges, ink bottles, ink supply units, or ink packs.

¹ Printed pages can be viewed on a status sheet printout and/or on the control panel display.

12. Third-party parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson to the dealer (e.g., dealer- or user-added boards or components).
13. Service if the Epson label or logo or the rating label or serial number is removed.
14. Product failure due to lack of maintenance or improper performance of maintenance (see the *User's Guide* for details).
15. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; improper packaging or shipping; disasters such as fire, flood, or lightning; improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products.
16. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a Product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damage to the Product.
17. Any cosmetic damage or wear to the Product's casings or covers.
18. Accessories, paint, or refinishing of the Product.
19. Any problem or damage from your failure to procure, install, or have maintenance performed on equipment or items not covered by this Agreement and on all non-Epson communications media and peripherals, including, without limitation, transmission lines, networks, and telephone equipment for the remote transmission of data; any electrical or mechanical work external to the Product; or maintenance, alterations, installation, deinstallation, and reinstallation of accessories, attachments, or other devices not furnished by Epson.
20. Any problem or damage from operator or user error.
21. Deinstallation, or reinstallation of the Product.
22. Compensation for supplies or maintenance consumables used during diagnostics, troubleshooting, maintenance, or repair.
23. Enhancements to the form, fit, or function of the Product that may be represented in products sold by Epson at a later date.

Note: If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred.

C. DISPUTES, BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION, AND WAIVER OF CLASS ACTIONS AND CLASS ARBITRATIONS

1. **Disputes:** The terms of this Section C shall apply to all Disputes between you and Epson. The term "Dispute" is meant to have the broadest meaning permissible under law or in equity and includes any dispute, claim, controversy, or action between you and Epson arising out of or relating to this Agreement (including its formation, performance, or breach), the Software, Epson Hardware, the parties' relationship with each other, and/or any other transaction involving you and Epson, whether in contract, or with respect to warranty, misrepresentation, fraud, tort, intentional tort, statute, regulation, ordinance, or any other legal or equitable basis. However, a "Dispute" does not include a claim or cause of action for (a) trademark infringement or dilution, (b) patent infringement, (c) copyright infringement or misuse, or (d) trade secret misappropriation (an "IP Claim"). You and Epson also agree, notwithstanding Section C, that a court, not an arbitrator, may decide if a claim or cause of action is for an IP Claim.
2. **Initial Dispute Resolution:** Before submitting a claim for arbitration in accordance with this Section C, you and Epson agree to try, for 60 days, to resolve any Dispute informally. If Epson and you do not reach an agreement to resolve the Dispute within the 60 days, you or Epson may commence an arbitration in accordance with Section C(6). Notice to Epson must be addressed to: Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720. Any notice of the Dispute shall include the sender's name, address and contact information, the facts giving rise to the Dispute, and the relief requested. Any notice sent to you will be sent to the most recent address Epson has in its records for you. For this reason, it is important to notify us if your address changes by emailing us at EALegal@ea.epson.com or writing us at the address above. You and Epson agree to act in good faith to resolve the Dispute before commencing arbitration in accordance with this Section C(2).

3. **Binding Arbitration:** If we do not reach an agreed upon solution within a period of 60 days from the time informal dispute resolution is pursued pursuant to Section C(2) above, then either party may initiate binding arbitration. You and Epson agree that all Disputes shall be resolved by binding arbitration according to this Agreement. **ARBITRATION MEANS THAT YOU WAIVE YOUR RIGHT TO A JUDGE OR JURY IN A COURT PROCEEDING AND YOUR RIGHT TO DISCOVERY AND GROUNDS FOR APPEAL ARE MORE LIMITED THAN IN COURT.** Pursuant to this Agreement, binding arbitration shall be administered by JAMS, a nationally recognized arbitration provider, pursuant to the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or its applicable code of procedures then in effect for consumer related disputes, but excluding any rules that permit class arbitration (for more detail on procedure, see Section C(6) below). You and Epson understand and agree that (a) the Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 et seq.) governs the interpretation and enforcement of this Section C, (b) this Agreement memorializes a transaction in interstate commerce, and (c) this Section C shall survive termination of this Agreement.
4. **Exception—Small Claims Court:** Notwithstanding the parties' agreement to resolve disputes through arbitration, you or we may bring an individual action in the small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
5. **WAIVER OF CLASS ACTION AND CLASS ARBITRATION: YOU AND EPSON AGREE THAT EACH PARTY MAY BRING DISPUTES AGAINST THE OTHER PARTY ONLY IN AN INDIVIDUAL CAPACITY, AND NOT AS A CLASS ACTION OR CLASS ARBITRATION.** If any court or arbitrator determines that the class action waiver set forth in this paragraph is void or unenforceable for any reason or that an arbitration can proceed on a class basis, then the arbitration provision set forth herein shall be deemed null and void in its entirety and the parties shall be deemed to have not agreed to arbitrate disputes.
6. **Arbitration Procedure:** If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or the applicable rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class-wide basis (the "JAMS Rules"), available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this Agreement. All Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, which shall be selected in accordance with the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this Agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency, shall have exclusive authority to resolve all disputes arising out of or relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation of this Agreement, including any claim that all or any part of this Agreement is void or voidable. Notwithstanding this broad delegation of authority to the arbitrator, a court may determine the limited question of whether a claim or cause of action is for an IP Claim, which is excluded from the definition of "Disputes" in Section C(1) above. The arbitrator shall be empowered to grant whatever relief would be available in a court under law or in equity. In some instances, the costs of arbitration can exceed the costs of litigation, and the right to discovery may be more limited in arbitration than in court. Each party will have the right to use legal counsel in connection with arbitration at its own expense. The arbitrator's award is binding and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction. You may choose to engage in arbitration hearings by telephone or, if you and we both agree, to conduct it online, in lieu of appearing live. Arbitration hearings not conducted by telephone or online shall take place in a location reasonably accessible from your primary residence, or in Orange County, California, at your option.
- a. **Initiation of Arbitration Proceeding:** If either you or Epson decides to arbitrate a Dispute, both parties agree to the following procedure:
- i. **Write a Demand for Arbitration:** The demand must include a description of the Dispute and the amount of damages sought to be recovered. You can find a copy of a Demand for Arbitration at <http://www.jamsadr.com> ("Demand for Arbitration").
 - ii. Send three (3) copies of the Demand for Arbitration, plus the appropriate filing fee, to: JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.
 - iii. Send one (1) copy of the Demand for Arbitration to the other party (at the same address as the notice of a dispute, above in Section C(2)), or as otherwise agreed by the parties.

- b. **Hearing Format:** During the arbitration, the amount of any settlement offer made shall not be disclosed to the arbitrator until after the arbitrator determines the amount, if any, to which you or Epson is entitled. The discovery or exchange of non-privileged information relevant to the Dispute may be allowed during the arbitration.
7. **30 Day Opt-out Right:** You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings set forth in Section C of this Agreement by sending a written letter to the Epson address listed above in Section C(2) within 30 days of your assent to this Agreement that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings specified in this Section C. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms set forth in the Agreement shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation. If you opt-out of these arbitration provisions, Epson will also not be bound by them.
8. **Amendments to Section C:** Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, you and Epson agree that if Epson makes any future amendments to the dispute resolution procedure and class action waiver provisions (other than a change to Epson's address) in this Agreement, Epson will obtain your affirmative assent to the applicable amendment. If you do not affirmatively assent to the applicable amendment, you are agreeing that you will arbitrate any Dispute between the parties in accordance with the language of this Section C (or resolve disputes as provided for in Section C(7), if you timely elected to opt-out when you first assented to this Agreement).
9. **Severability:** If any provision in this Section C is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this Agreement remaining in full force and effect. **The foregoing shall not apply to the prohibition against class actions as provided in Section C(5). This means that if Section C(5) is found to be unenforceable, the entire Section C (but only Section C) shall be null and void.**

D. DISCLAIMER OF WARRANTIES

THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY

IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. Other Provisions

1. **Other Rights You May Have:** This Limited Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. **Governing Law:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section C, you and Epson agree that the law of the state or country where you reside shall govern.

3. **Jurisdiction:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section C, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of the courts in your state of residence or, if you do not reside in a state, then of the courts in Orange County, California.

EPSON and WorkForce are registered trademarks of Seiko Epson Corporation.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux

Nous vous félicitons d'avoir acheté une imprimante multifonction Epson® de la série WorkForce® Enterprise (le « **produit** »). Pour s'assurer que vous êtes pleinement satisfait, Epson a le plaisir d'inclure la garantie limitée qui est décrite dans le présent document.

Cette garantie limitée ne couvre que les pièces. La main-d'œuvre n'est pas incluse. L'intervention dans le cadre de la garantie sera fournie par votre revendeur autorisé Epson.

Veuillez lire ces importantes conditions juridiques, y compris les dispositions en matière d'arbitrage.

Conditions

A. Ce qui est couvert : Epson America, Inc. (« **Epson** ») garantit au client et utilisateur de première main que le produit, s'il est acheté à l'état neuf et utilisé au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques d'Epson et exempt de tout défaut de fabrication et de vice de matériau durant 90 jours à compter de la date d'achat d'origine (à l'exception de la tête d'impression, qui est couverte pendant trois [3] ans) ou jusqu'à 6 000 000 pages imprimées¹, selon la première occurrence (la « **période de garantie limitée** »). Veuillez noter qu'un tirage recto verso compte pour deux (2) pages imprimées.

Remarque : Epson n'effectue pas d'intervention sur place dans le cadre de la présente garantie limitée. Veuillez communiquer avec votre revendeur autorisé Epson pour obtenir une intervention sur place.

- 1. Soutien d'intervention offert par la garantie :** Si le produit Epson couvert s'avère défectueux pendant la période de garantie limitée, veuillez contacter votre revendeur autorisé Epson.
- 2. Remplacement de pièces :** Si une intervention est nécessaire, Epson, après avoir reçu une réclamation valide au titre de la garantie pour les pièces de remplacement, enverra celles-ci à votre revendeur autorisé pour les interventions. L'envoi par Epson des pièces pour l'intervention ne garantit pas qu'un remplacement est nécessaire. Lorsqu'une intervention nécessite l'échange de pièces, les éléments remplacés deviennent la propriété d'Epson. Les pièces pourront être neuves, ou réusinées conformément aux normes de qualité d'Epson. La présente garantie limitée ne couvre pas les articles consommables. (Consultez le *Guide de l'utilisateur* pour obtenir plus de détails.) Les applications et les données du client ne peuvent pas être restaurées et devraient donc être sauvegardées par le client.

B. Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée

1. L'intervention lorsque le produit est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
2. L'intervention sur place assurée par Epson.
3. La restauration des données du client.
4. Tous les dommages résultant de l'intervention faite par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
5. Les dommages causés par une utilisation autre que normale. (L'utilisation excessive, continue ou industrielle ne constitue pas une utilisation normale.)
6. Le transfert de cette garantie limitée.
7. Le changement de couleur ou la décoloration des tirages ainsi que le remboursement des matériaux ou des frais d'intervention nécessaires pour les réimpressions.
8. Les dommages subis par le produit du fait de l'utilisation de pièces ou de fournitures qui ne sont pas distribuées par Epson.
9. Les articles consommables, les fournitures, les pièces, les accessoires qui sont remplacés périodiquement et les autres articles consommables indiqués comme étant remplaçables par l'utilisateur dans le *Guide de l'utilisateur*. Les articles consommables sont des articles qui s'usent dans le cadre d'une utilisation normale de l'appareil et qui doivent être remplacés, au besoin, par l'utilisateur final.

¹ Il est possible d'afficher les pages imprimées sur une impression de feuille d'état et/ou sur l'écran du panneau de commande.

10. Les dommages causés à l'unité s'ils sont provoqués par le chargement incorrect de l'encre dans le produit, ou le chargement d'une encre noire au lieu d'une encre couleur (et vice-versa) ou d'un type d'encre non approprié dans le produit.
11. Les dommages causés à l'unité ou à d'autres biens s'ils sont provoqués par la mauvaise manipulation des cartouches d'encre, des bouteilles d'encre, des unités d'alimentation d'encre ou des sacs d'encre.
12. Les pièces, les composants ou les périphériques fabriqués par des tiers et ajoutés au produit Epson après son expédition d'Epson au revendeur (par exemple, des cartes ou composants ajoutés par l'utilisateur ou le revendeur).
13. Les interventions si l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés.
14. Les défaillances du produit découlant d'un manque d'entretien ou d'un entretien inadéquat (consultez le *Guide de l'utilisateur* pour obtenir plus de détails).
15. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, un emballage ou un transport inappropriés, des catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
16. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.
17. Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots.
18. Les accessoires, la peinture ou la remise en état du produit.
19. Tous les problèmes ou dommages résultant de l'incapacité d'obtenir, d'installer ou d'entretenir l'équipement ou les articles non couverts par le présent contrat et tous les supports et périphériques de communication non fabriqués par Epson, y compris, sans s'y limiter, les lignes de transmission, les réseaux et l'équipement téléphonique assurant la transmission à distance des données, de tous les travaux électriques ou mécaniques externes au produit, ou de l'entretien, de la modification, de l'installation, de la désinstallation et de la réinstallation d'accessoires, de fixations ou d'autres appareils non fournis par Epson.
20. Tout problème ou dommage causé par une erreur de l'opérateur ou de l'utilisateur.
21. La désinstallation ou la réinstallation du produit.
22. Une compensation pour les articles consommables ou d'entretien lors des diagnostics, du dépannage, de l'entretien ou des réparations.
23. Les améliorations à la forme, à l'adaptabilité ou à la fonction du produit qui pourraient être représentées dans des produits vendus par Epson à une date ultérieure.

Remarque : Si une anomalie déclarée ne peut être décelée ni reproduite, il vous incombera de payer les frais engagés.

C. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS

1. **Différends :** Les dispositions du présent article C s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formulation de celui-ci, au comportement des parties en vertu de celui-ci ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce, (b) la violation d'un brevet, (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de propriété

intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article C, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.

2. **Résolution initiale d'un différend** : Conformément à l'article C, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de résoudre tout différend de façon informelle pendant 60 jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les 60 jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe C(6). Il faut envoyer les avis à Epson à l'adresse suivante : Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à votre adresse la plus récente figurant dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EAILegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe C(2) avant d'entamer le processus d'arbitrage.
3. **Arbitrage exécutoire** : Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de 60 jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe C(2) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer la procédure d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL.** En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les différends liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe C(6) ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. section 1 et suivantes) régit l'interprétation et l'application du présent article C, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article C demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.
4. **Exception — Cour des petites créances** : Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou Epson pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
5. **RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF** : VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF. Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inéxecutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.
6. **Procédure d'arbitrage** : Si vous ou Epson recourez à l'arbitrage, celui-ci sera régi par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (« le règlement de JAMS »), qu'on peut consulter à <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux procédures et au règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les dispositions du présent contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste portée des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur les

éléments permettant de déterminer si une demande ou une cause d'action relève d'une revendication de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe C(1) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et Epson êtes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou dans le comté d'Orange, en Californie, à votre discrétion.

a. Introduction de la procédure d'arbitrage : Si vous ou Epson décidez de recourir à l'arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à respecter la procédure suivante :

- i. Rédiger une demande d'arbitrage : La demande doit comprendre une description du différend et le montant de réparation demandé. Vous pouvez trouver un exemple d'une demande d'arbitrage sur le site <http://www.jamsadr.com> (« Demand for Arbitration » [la « demande d'arbitrage »]).
- ii. Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.
- iii. Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe C[2]), ou selon ce dont les parties auront convenu.

b. Formule de l'audience : Pendant l'arbitrage, le montant de toute offre de règlement ne doit pas être divulgué à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne du montant, s'il y a lieu, auquel vous ou Epson avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peut être autorisé pendant l'arbitrage.

7. Droit de retrait de 30 jours : Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article C dans le présent contrat en envoyant une lettre à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe C(2) ci-dessus dans les 30 jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective indiquées dans le présent article C. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres dispositions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.

8. Modifications visant l'article C : Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article C (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe C(7), si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).

9. Dissociabilité : Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article C est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste du présent contrat restera en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe C(5). Par conséquent, si le paragraphe C(5) est déclaré inexécutoire, l'article C en entier (et seul l'article C) deviendra nul et non avenu.**

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES

LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT CI-DESSUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN

PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON

NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL INITIAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Autres dispositions

- 1. Autres droits que vous pouvez avoir :** La présente garantie limitée vous donne des droits juridiques précis, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un territoire à l'autre. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- 2. Lois applicables :** À l'exception de ce qui est stipulé à l'article C en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État, du pays ou de la province où vous résidez.
- 3. Compétence :** Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article C, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie (États-Unis).



414469600

© 2023 Epson America, Inc., 10/23
CPD-63975